

Champ	Sujet	Mesure dérogatoire	Territoire national Légende : - non = mesures arrêtées au 10 juillet 2020 - blanc = mesures en vigueur et poursuivies pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire - orange = mesures arrêtées au 10 juillet et ré-instaillées au 17 octobre	Nouveaux textes	Anciens textes
Officine	Solution hydro-alcoolique (SHA)	Fabrication et vente de SHA préparées selon les 2 formules prévues aux annexes I et II de l'arrêté du 23 mars 2020	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (art 2)	Arrêté du 23 mars 2020 (Art 2) modifié par l'arrêté du 18 mai 2020 Arrêté du 10 juillet (art. 2)
		Encadrement des prix	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 (article 54)	Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (art 48), Décret no 2020-856 du 10 juillet 2020 relatif aux prix de vente des gels et solutions hydro-alcooliques et des masques de type ou de forme chirurgicale à usage unique, Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 (article 56)
	Masques (hors dotation d'état)	Distribution gratuite de masques par les officinaux	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (art 3)	Arrêté du 23 mars 2020 (Art 3) Arrêté du 10 juillet (art. 3)
	Masques chirurgicaux pour le grand public	Encadrement des prix	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 (article 54)	Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (art 49), Décret no 2020-858 du 10 juillet 2020 relatif aux prix de vente des gels et solutions hydro-alcooliques et des masques de type ou de forme chirurgicale à usage unique, Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 (article 56)
	Limites vente paracétamol, ibuprofène, aspirine	Dispensation du paracétamol sans ordonnance. Suspension de la vente en ligne de spécialités à base de paracétamol, ibuprofène, aspirine	non		Arrêté du 23 mars 2020 (Art 6), arrêté du 10 juillet (art. 11 EUS)
	Dispensations	Renouvellements à titre exceptionnel dérogatoires des TSO	non		Arrêté du 23 mars 2020 (Art 4), arrêté du 10 juillet (art. 5 EUS)
		Dispensation des substituts nicotiniques	non		Arrêté du 23 mars 2020 (Art 6)
		Dispensation des médicaments de l'IVG	non		Arrêté du 14 avril 2020 (art 1)
		Dispensation de Plaquenil et des préparations à base d'hydroxychloroquine	non		Arrêté du 23 mars 2020 (Art 6-2)
		Dispensation de Rivotril (clonazepam) inj	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 (article 51)	Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (art 51 - II), arrêté du 10 juillet (art. 32), Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 (article 53)
Dispensation de Rivotril (clonazepam) voie orale en cas de difficultés d'approvisionnement en midazolam		oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 12)	Arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (Article 6-1), arrêté du 10 juillet (art. 12)	
Circuit PUI/officine pour la dispensation au public des médicaments de PUI		oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 4)	Arrêté du 23 mars 2020 (Art 5-1), arrêté du 10 juillet (art. 4)	
Renouvellement exceptionnel	Renouvellement exceptionnel traitements chroniques	non		Arrêté du 23 mars 2020 (Art 4), arrêté du 10 juillet (art. 5 EUS)	
	Renouvellement exceptionnel anxiolytiques et hypnotiques	non			
	Renouvellement exceptionnel stupéfiants	non		arrêté du 10 juillet (art. 7 EUS)	
	Renouvellement exceptionnel produits et prestations LPP	non			
Dispensation de DM	Droit de substitution des DM en cas de rupture avérée	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 8)	Arrêté du 23 mars 2020 (Art 4 I bis), arrêté du 10 juillet (art. 8 EUS)	
Télésoins à l'officine	Accompagnement de patients sous anti-coagulant + AVK	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 17)	Arrêté du 23 mars 2020 (Art 8-XI), arrêté du 10 juillet (art.17)	
TROD	Réalisation TROD sérologique à titre exceptionnel	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 26)	arrêté du 10 juillet (art. 26)	
	Réalisation TROD antigéniques nasopharyngés à titre exceptionnel	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 26-1) ; Arrêté du 26 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire		
Distanciation sociale (gestes barrières - port du masque)			oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020	Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 (art. 1 et 2), Décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020
GR + PUI + officine	Acheminement des traitements de rétrocession vers une pharmacie d'officine via un grossiste-répartiteur pour les patients dans l'incapacité de se déplacer	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 4)	Arrêté du 23 mars 2020 (Art 5-1), arrêté du 10 juillet (art. 4)	
Biologie	DMDIV	Utilisation de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro ne disposant pas d'un marquage CE sous conditions	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 25)	Arrêté du 23 mars 2020 (article 10-3 modifié par l'arrêté du 18 mai 2020), arrêté du 10 juillet (art. 25)
	Structures réalisant les RT-PCR	Autorisation dérogatoire par le représentant de l'Etat dans les départements de certaines catégories de laboratoires utilisant des équipements et des techniques de biologie moléculaire à réaliser la phase analytique de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 25)	Arrêté du 5 avril 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020, arrêté du 10 juillet (art. 25)
		Personnes autorisées à réaliser des prélèvements (en dehors des biologistes/techniciens de laboratoires)	Autorisation à titre dérogatoire à réaliser le prélèvement nasopharyngé, oropharyngé ou salivaire nécessaire à l'examen de détection du SARS-CoV-2 sous conditions (formation) : pharmacien, préparateur en pharmacie, étudiant en pharmacie + autres professionnels de santé	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 25)
	Personnes autorisées à participer à l'examen RT-PCR	Autorisation dérogatoire par le représentant de l'Etat dans les départements de personnes possédant un diplôme ou une expérience en biologie moléculaire lorsque le nombre de techniciens est insuffisant pour examen SARS-CoV-2 par RT PCR + extension à d'autres diplômés mentionnés en annexe de l'arrêté	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 25)	arrêté du 10 juillet (art. 25) modifié par l'arrêté du 10 août 2020

	DMDIV	Procédure d'évaluation des performances spécifique des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro détectant les anticorps dirigés contre le SARS-CoV-2 + réalisation par les biologistes médicaux de tests sérologiques avec DMDIV marqué CE conformément aux recommandations en vigueur	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 26)	Arrêté du 20 mai 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020, arrêté du 10 juillet (art. 26)
	Prélèvements	Le représentant de l'Etat dans le département peut autoriser les prélèvements en dehors d'un laboratoire de biologie médicale OU dans tout lieu + dans un local présentant des garanties suffisantes de qualité et de sécurité sanitaire	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 22)	Arrêté du 3 mai 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020, arrêté du 10 juillet (art. 22)
	TROD antigéniques	inscription à la nomenclature des actes de biologie médicale	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêtés du 16 octobre 2020	
	Validité documents de voyage à destination de l'Outre-mer	72h avant départ et 7 jours après arrivée	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 28)	arrêté du 10 juillet (art. 28)
	Validité prescription groupe	Prescription par un médecin ARS pour un groupe	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 23)	arrêté du 10 juillet (art. 23)
PUI	Approvisionnement des médicaments en tension (PUI + dépositaires + exploitants)	Système d'achat et d'approvisionnement des établissements de santé pour les médicaments en tension via les ARS	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire avec assouplissement (cf. http://www.ordre.pharmacien.fr/Les-pharmaciens-Covid-19/Point-aux-questions-Pharmaciens-de-PUI)	Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 (article 49)	Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 (article 53), décret du 10 juillet (art. 49), Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 (article 49)
		Importation de médicaments possédant une AMM en France par l'ANSM, en cas de difficultés d'approvisionnement de ces médicaments pour les ES, SDIS, hôpitaux des armées...	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 (article 53)	Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 (article 55), arrêté du 10 juillet (art. 34), Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 (article 55)
	Remplacement des concentrateurs d'oxygène	Modalités de remplacement en cas de difficulté d'approvisionnement en concentrateur d'oxygène individuel	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 10)	Arrêté du 23 mars 2020 modifié par l'arrêté du 18 mai (article 5-3), arrêté du 10 juillet (art. 10 EUS)
		Modalités de dispensation des spécialités pharmaceutiques de paracétamol injectable par les PUI autorisées à délivrer des médicaments au public pour les patients covid +	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 (article 51)	Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 (article 51), arrêté du 10 juillet (art. 32), Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 (article 53)
	Autorisation de rétrocession	Autorisation de dispensation au public de la spécialité pharmaceutique à base de belatacept par les PUI	Mesure pérennisée	Arrêté du 18 septembre 2020 relatif aux conditions de prise en charge de spécialités pharmaceutiques disposant d'une autorisation de mise sur le marché inscrites sur la liste visée à l'article L. 5126-6 du code de la santé publique Avis relatif aux prix de spécialités pharmaceutiques publiés en application de l'article L. 162-16-5 du code de la sécurité sociale de prix de cession (JORF du 23 septembre 2020)	Arrêté du 23 mars 2020 modifié par l'arrêté du 18 mai (article 5-2), arrêté du 10 juillet (art. 9 EUS)
		Renouvellement exceptionnel de traitement chronique sur ordonnance renouvelable expirée	non		Arrêté du 23 mars 2020 (Art 4), arrêté du 10 juillet (art. 5 EUS)
		Renouvellement exceptionnel de stupéfiants sur ordonnance renouvelable expirée	non		
	Médicaments vétérinaires	Mise à disposition des hospitaliers des médicaments à usage vétérinaire lorsque les spécialités à usage humain font défaut	non		Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 (article 52)
	Prolongation des internes en FFI	Prolongation des fonctions des internes finissant leur cursus le 31 octobre 2020 (en qualité de FFI)	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 14)	Arrêté du 30 mai 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020 (article 7-2), arrêté du 10 juillet (art. 14)
	Ravitaillement des structures médicales opérationnelles des armées	Ravitaillement des structures médicales opérationnelles des armées possible par PUI, officine, ETS, EP	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 20)	Arrêté du 23 mars 2020 (article 10), arrêté du 10 juillet (art. 20)
	Autorisation des ES	Habilitation des directeurs généraux des ARS à autoriser les établissements de santé à exercer une activité de soins autre que celle au titre de laquelle ils ont été autorisés	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 13)	Arrêté du 23 mars 2020 (article 7), arrêté du 10 juillet (art. 13)
	Prescription et délivrance hydroxychloroquine	Utilisation du PLAQUENIL en milieu hospitalier uniquement dans certaines indications	non		Décret n° 2020-337 du 26 mars 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 notamment sur les dispositions relatives au Plaquenil et Kaletra
Solution hydro-alcoolique (SHA)	Autorisation de préparation des SHA	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 2)	Arrêté du 23 mars 2020 (article 2), arrêté du 10 juillet (art. 2)	
FABRICANTS (PR)	Solution hydro-alcoolique (SHA)	Préparation à titre dérogatoire (4 formules)	oui jusqu'au 31 mars 2021	Arrêté du 13 mars 2020, arrêté du 29 juin 2020 modifiant l'arrêté du 13 mars 2020, arrêté du 8 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 13 mars	
AUTRES	HAD	Mesures dérogatoires HAD	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 21)	Arrêté du 10 juillet (art. 21)
	DASRI	Délais d'entreposage DASRI prolongés	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 29)	
	Accès aux tests pour les professionnels (tous)	Facilite l'accès des professionnels de santé (et aux salariés) aux examens de détection du génome du SARS-CoV-2 et de recherche des anticorps dirigés contre ce virus	oui pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire	Arrêté du 16 octobre 2020 (article 24)	Arrêté du 25 juin 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020 (article 10-2-2), arrêté du 10 juillet (art. 24)
	Accès aux tests pour tous les assurés sociaux	Facilite l'accès à tous les assurés sociaux des examens de détection du génome du SARS-CoV-2 même sans prescription médicale	oui	Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 (art. 1)	
	Systèmes d'informations (off + BM)	Saisie dans Contact-covid et SI-DEP (pharmaciens d'officine et biologistes-médicaux)	oui	Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire (article 11) complétée par la loi n° 2020-856 du 9 juillet + décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 (pour 6 mois) - Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020	
MAJ : 30/10/2020					